

Qu'est-ce que la Semaine pour les alternatives aux Pesticides ?

La Semaine pour les alternatives aux pesticides a été initiée en 2006 par les membres de l'**ACAP** – Action Citoyenne pour les Alternatives aux Pesticides. L'opération est coordonnée par l'association **Généralions Futures** (anciennement MDRGF - Mouvement pour les Droits et le Respect des Généralions Futures).

La Semaine pour les alternatives aux pesticides a pour objectifs :

- ✓ **d'informer, de sensibiliser** tous les publics sur les **risques** sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides,
- ✓ **de promouvoir** les **alternatives viables** aux traitements chimiques de synthèse dans tous les secteurs d'utilisation (agriculture, jardinage, voirie, espaces verts, habitations, textiles, etc.).

La reconduction de la Semaine pour les alternatives aux pesticides se fait par vote, à la majorité des suffrages exprimés, lors de la réunion de bilan de l'événement.

Contact

Magali RINGOOT
contact@semaine-sans-pesticides.fr
Tel : +33 (0)1 45 79 07 59
www.semaine-sans-pesticides.fr

Qu'est-ce que l'ACAP ?

L'ACAP (Action Citoyenne pour les Alternatives aux Pesticides) est un collectif informel, né en 2004 à l'initiative de Généralions Futures (ex MDRGF). L'ACAP regroupe les associations sans but lucratif souhaitant travailler à la réduction, voire à la suppression des pesticides. En 2011, l'ACAP regroupe plus de 130 organisations.

L'ACAP s'adresse à tous les publics (grand public, acteurs agricoles et non agricoles, politiques...) et a pour objet :

- ✓ d'informer sur les dangers sanitaires et environnementaux des pesticides (pollution de l'eau, du sol, de l'air, des aliments, du corps...)
- ✓ de proposer des alternatives à l'utilisation de pesticides (production intégrée, agriculture biologique, jardinage biologique, gestion différenciée des espaces verts, recours au coton biologique pour les textiles, etc.).
- ✓ d'inciter les pouvoirs publics à mettre en place des politiques en ce sens

Contact

Nadine LAUVERJAT
mdrgf2@wanadoo.fr
Tel : +33 (0)1 45 79 07 59
www.acap.net

Engagements

Merci de renvoyer cette charte spécifiant votre accord, de préférence par mail à contact@semaine-sans-pesticides.fr ou par courrier : Générations Futures - 25 rue d'Alsace, 75010 Paris

Date :

Je soussigné(e)

m'engage au nom de l'organisation (après avoir reçu un mandat du CA)

m'engage a titre individuel

à respecter les objectifs et engagements de cette charte, énoncés ci-dessous.

1- Adhérer aux objectifs de la Semaine pour les Alternatives aux pesticides et/ou être membre de l'ACAP

Les participants (associations, entreprises, collectivités, particuliers...) peuvent initier toutes sortes d'actions, qui auront pour but d'atteindre les objectifs suivants:

- ✓ **informer, sensibiliser** tous les publics sur les **risques** sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides,
- ✓ **promouvoir** les **alternatives viables** aux traitements chimiques de synthèse dans tous les secteurs d'utilisation (agriculture, jardinage, voirie, espaces verts, habitations, textiles, etc.).

Les actions entreprises respecteront les principes de non-violence (intégrité physique des personnes et non dégradation du matériel).

2 -Enregistrer son évènement sur le site officiel www.semaine-sans-pesticides.fr

Au préalable, tout participant doit créer un compte sur le site www.semaine-sans-pesticides.fr (encart identifiant dans la colonne de gauche). Cette inscription permet ensuite d'enregistrer le ou les événements organisés. L'organisateur peut modifier son inscription à tout moment directement en ligne.

Les participants sont invités à s'inscrire à la lettre d'information électronique pour être tenu informé de la préparation de l'opération.

3 – Adopter les outils de communication « nationaux » de l'opération

Des outils de communication sont mis à disposition des participants pour donner une cohérence et une identité aux différents évènements organisés.

3.1 - le logo officiel



3.2 - l'affiche nationale officielle

Les participants peuvent moduler l'affiche officielle pour y intégrer des informations plus locales, sous réserve que soient conservés les éléments suivants :

- ✓ le logo officiel de la Semaine pour les alternatives aux pesticides
- ✓ le logo officiel de l'ACAP
- ✓ le site Internet www.semaine-sans-pesticides.com



Enfin, les participants peuvent relayer, s'ils le souhaitent, les autres outils de communication (bannière web à télécharger sur son site, tracts ...) ainsi que les communiqués de presse nationaux.

En cas de non respect de ces engagements, les coordinateurs supprimeront, sans préavis, l'action inscrite au site Internet et demanderont aux participants de ne plus inscrire leur action dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides.